

Le club d'âge d'or d'Huberdeau reprend ses activités pour l'année 2018-2019. Les personnes qui désirent jouer à la «PÉTANQUE ATOUT» se présenter le jeudi soir à 19h30 au local de l'âge d'or (à l'arrière de l'église). Pour plus d'informations communiquer avec Lionel Provost au 819-687-3720 ou Gilles Goyer au 819-687-3498.  
Venez vous amuser avec nous !

## **EXPO-VENTE**

Le comité culturel d'Huberdeau est heureux de vous inviter à la **29e édition** de la célèbre expo-vente (Marché de Noël) d'Huberdeau. Venez rencontrer artistes et artisans et profitez de l'occasion pour vous procurer des cadeaux de Noël locaux et originaux. De plus, vous pourrez vous régaler le bedon à notre comptoir casse-croûte au profit de l'École Arc-en-ciel en même temps que vous vous régalez les yeux.

À l'hôtel de ville, 101, rue du Pont  
Samedi 24 novembre de 10h à 17h.  
Dimanche 25 novembre de 10h à 16h.



## **CLINIQUE DE VACCINATION ANTIGRIPPALE**

**Uniquement sur rendez-vous par internet sur clicsanté.ca**

Jeudi 1<sup>er</sup> novembre de 9h à 15h  
à l'hôtel de ville d'Huberdeau

Si besoin, d'assistance pour prendre un rendez-vous  
téléphonez au 1888-664-2555

Lors de votre rendez-vous, porter un vêtement à manche courte et apporter votre carte de l'hôpital.



## **SOUPER DU CHASSEUR (FONDUE)**

Samedi 1<sup>er</sup> décembre à l'hôtel de ville

Chansonnier Gilbert Lauzon

Billets en prévente jusqu'au 3 novembre (20\$) avec une consommation gratuite (18 ans et plus), après le 3 novembre 25\$ sans consommation gratuite.

Apporte ton réchaud butane, ton plat à fondue ainsi que ta viande.

Salades, sauces, patates, desserts, thé, café seront inclus.

Vente de boisson sur place au profit des loisirs.

Ça t'intéresse, contacte Mme Lorraine Brosseau au 819-687-2030  
ou Jacqueline Provost au 687-3998.

Comité des Loisirs d'Huberdeau inc.



**Prochaine assemblée du conseil le 13 novembre à 19h.**

## **COMPTEURS D'EAU**

La municipalité doit afin de se conformer à la stratégie d'économie d'eau potable, procéder à l'installation de compteurs d'eau dans tous les commerces et institutions, ainsi que dans 20 résidences par année étant raccordés aux réseaux d'aqueduc. Le mandat d'installation et de fourniture des compteurs a été accordé à Compteurs d'eau du Québec (CDEDQ), qui doit débiter les travaux en janvier 2019.

Vous désirez être l'un des premiers à avoir la possibilité d'obtenir la fourniture et l'installation d'un compteur et ainsi avoir l'opportunité de commencer à modifier vos habitudes de consommation, vous n'avez qu'à communiquer avec la municipalité pour faire la demande au 819-681-3377 ou par courriel à [info@municipalite.huberdeau.qc.ca](mailto:info@municipalite.huberdeau.qc.ca)

## **POÊLE À BOIS**

**« Qu'est-ce que ça mange en hiver ? »**

Les poêles à bois et les foyers ne sont pas des incinérateurs. Pour éviter la production de produits chimiques nocifs pouvant affecter votre santé et celle de votre famille, vous devez éviter de brûler les matières suivantes :

Les déchets domestiques et le carton, le plastique, la mousse et l'encre de couleur utilisée dans les revues ainsi que sur les boîtes et les emballages, le contreplaqué, les panneaux de particules et tout bois traité, peinturé, teint et contenant de la colle. Ne brûlez pas de bois mouillé, pourri, malade ou moisi, car cela peut exposer votre famille à la moisissure et à des spores, ce qui peut être nocif.



Brûlez seulement du bois sain et sec. Le bois doit être fendu et empilé dans un endroit couvert, dans la cour latérale ou arrière, pour une durée minimale de six mois pour une combustion optimale.

### Le programme RénoRégion

Le programme RénoRégion a pour objectif d'aider financièrement les propriétaires-occupants à revenu faible ou modeste qui vivent en milieu rural à exécuter des travaux pour corriger les déficiences majeures que présente leur résidence.

#### Admissibilité

- Le logement doit être occupé à titre de résidence principale par le propriétaire qui fait la demande d'aide financière. Précisons que :
  - le bâtiment doit compter au plus deux logements, dont celui du propriétaire-occupant; la partie résidentielle d'un bâtiment à vocation mixte (ex. : commerce au rez-de-chaussée et logement à l'étage) est admissible si elle répond aux autres conditions du programme.
- La valeur de la résidence, excluant la valeur du terrain, ne doit pas dépasser la valeur maximale établie par la municipalité ou la MRC. Celle-ci ne peut dépasser 115 000 \$.
- Le revenu annuel du ménage du propriétaire-occupant ne doit pas dépasser le revenu maximal admissible :
  - personne seule ou couple : 29 000\$,
  - 2-3 personnes (sauf couple) : 33 000\$,
  - 4-5 personnes : 39 500\$,
  - 6 personnes et + : 55 000\$

#### Aide offerte

- Le programme RénoRégion prévoit une subvention qui est versée uniquement lorsque les travaux sont terminés.
- Cette subvention peut atteindre 95 % du coût reconnu préalablement pour la réalisation des travaux admissibles, sans toutefois dépasser 12 000 \$.
- Le coût des travaux admissibles est le coût le plus bas entre celui de la plus basse soumission reçue, celui qui est facturé par l'entrepreneur et celui qui est établi à partir de la liste de prix en vigueur pour le programme.

#### Travaux admissibles

- Le logement doit nécessiter des travaux d'au moins 2 000 \$ qui visent à corriger une ou plusieurs déficiences majeures.
- Les travaux doivent être réalisés par un entrepreneur qui possède une licence appropriée de la Régie du bâtiment du Québec, doivent débuter après avoir été approuvés par la MRC et doivent être terminés dans les six mois suivant la date où ils ont été autorisés.

#### Inscription au programme

Les propriétaires doivent communiquer avec la municipalité qui déterminera si leur demande est admissible au programme et leur indiquera, le cas échéant, les documents qu'ils devront fournir pour constituer leur dossier.

### BIBLIOTHÈQUE

#### Heures d'ouverture

**Jeudi 13h à 16h et 19h à 21h - Vendredi 19h à 21h - Samedi 10h à 12h**

Suivez nous sur notre page Facebook

Le tricot s'avérant très populaire, la bibliothèque offre aux tricoteuses la possibilité de s'adonner à leur passe-temps tous les mercredis de 13h à 15h et les vendredis de 19h à 21h.



Le club de lecture « Les beaux mots dits » se rencontrera le 2 novembre à 13h pour discuter du roman «Le joueur» de l'écrivain russe Fiodor Dostoïevski paru en 1866.

Les tout petits et leurs parents sont invités à **l'heure du conte** sous le thème de l'Halloween **le 27 octobre à 10h**. Sylvie leur racontera une belle histoire et un bricolage suivra.



# FÊTE D'HALLOWEEN

**LE 31 octobre à partir de 15h, au cœur du village (rue Principale)**

 **Hot-dog et surprises dès 17h.**

 **Musique, animation, spectacle.**

 **Concours de citrouille.**

**ON VOUS ATTEND EN GRAND NOMBRE !**